

BENEFICIAIRES

Etablissements d'enseignement artistique partenaires du SDEA de Haute-Savoie.

OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Le Schéma départemental des enseignements artistiques et des pratiques en amateur (SDEA) 2023-2027 vise l'accès du plus grand nombre de Haut-Savoyards à un enseignement artistique de qualité, de proximité mais également diversifié (musique, théâtre, danse, etc.).

Afin d'encourager les établissements d'enseignement artistique à l'impulsion de projets nouveaux, le SDEA prévoit, en plus du soutien financier annuel au fonctionnement, une aide spécifique fléchée sur des projets ponctuels.

Ce financement complémentaire entend renforcer la présence artistique sur les territoires par l'intermédiaire des établissements d'enseignement artistique et favoriser l'expérimentation et l'innovation pédagogique autour de projets pouvant à terme se pérenniser et intégrer le projet de l'établissement.

Les projets doivent entrer en cohérence avec les défis du SDEA 2023-2027, à savoir : l'ouverture à tous les publics, l'innovation pédagogique, l'éducation artistique et culturelle, le lien avec les ensembles de pratiques amateurs du territoire, le développement culturel local et les liens entre les différentes disciplines artistiques.

Exemples de projets :

- Parcours pédagogiques innovants (nouveaux formats de cours, nouvelles spécialités, modules favorisant l'interdisciplinarité...) visant et facilitant l'accès à des publics élargis.
- Projets reposant sur la présence d'artistes sur le territoire.
- Projets de partenariat entre plusieurs établissements d'enseignement artistique d'un même bassin.
- Projets de partenariat avec un orchestre ou une association de pratique en amateur d'un même bassin.
- Projets d'éducation artistique et culturelle s'adressant à des publics variés (petite enfance, scolaires, collégiens...), et notamment aux publics les plus éloignés des pratiques artistiques (habitants de quartiers prioritaires ou de territoires ruraux isolés, personnes âgées ou en situation de handicap, détenus...).
- Prolongements de projets inscrits dans les Chemins de la culture (dispositif départemental d'EAC) et se déroulant dans un collège à proximité de l'EEA.
- Projets d'orchestres à l'école et de classes passerelles...

MODALITES

Montant :

La subvention est plafonnée à 5 000 € mais peut-être renouvelée sur plusieurs années (3 ans maximum) si le projet le justifie.

Calendrier :

- Les projets concernés doivent prioritairement se dérouler sur l'année scolaire à venir.
- Date limite d'envoi : **15 juin.**
Tout dossier incomplet ou transmis au-delà de cette date sera instruit ultérieurement, en fonction des moyens restant disponibles.
- Réponse à l'automne.

Démarche :

Dossier de demande de subvention à compléter en ligne sur le portail dédié aux adresses suivantes :

- Pour les associations : <https://demarches-asso.hautesavoie.fr>
- Pour les collectivités : <https://demarches-collectivites.hautesavoie.fr>

CONTACT

Clément DUMESNIL

Chargé de mission schéma départemental des enseignements artistiques et pratiques amateurs

Tél. +33 (0)4 50 33 23 61 / +33(0)6 18 56 65 56

clement.dumesnil@hautesavoie.fr